



N°
1
JUILLET 2000

LA LETTRE DE LA COMPAGNIE DES ALPES

AIDE MEMOIRE

- Activité : exploitation de domaines skiables
- Cotation : Second Marché de la Bourse de Paris
- Valeur de l'indice SBF 250
- Code Sicovam : 5332
- Cotation : continu B
- Cours au 17/07/2000 : 37,79 € - (247,89 F)
- Cours extrêmes sur un an : 40 € - (262 F) / 26,6 € - (174 F)
- BNPA 1998/1999 : 3,46 € - (22,7 F)
- PER au 17/07/00 : 9,2

SOMMAIRE

P2

- Un bon exercice 1999 / 2000
- Succès de l'OPA/OPE amicale sur Méribel Alpina
- La Compagnie des Alpes se transforme en société à Directoire et Conseil de Surveillance

P3

- Flaine : 1er télésiège à 8 places de France
- La Plagne : le Funiplagne Grande Rochette

P4

- Lancement des avantages tarifaires

L

En publiant ce premier numéro de la " Lettre de la Compagnie des Alpes", votre société entend exprimer sa volonté d'approfondir les liens de confiance qui l'unissent à ses actionnaires. Nous pensons qu'il est important que tous les actionnaires, les grands investisseurs institutionnels

A

comme les personnes physiques, soient associés à part entière à nos initiatives, à notre développement et à notre réussite. Le

I

R

souci d'échange et de transparence sera donc au coeur des informations apportées par la " Lettre de la Compagnie des Alpes " à l'occasion de ses parutions régulières.

O

T

Désireuse de concrétiser dès maintenant ce souhait de proximité avec ses actionnaires individuels les plus fidèles, la Compagnie des Alpes a mis en place un programme très attractif d'avantages tarifaires à leur profit. Il permettra aux détenteurs d'actions de la Compagnie des Alpes de découvrir en tant que clients les domaines skiables du groupe, en bénéficiant d'importantes remises sur le prix des forfaits de remontées mécaniques. Ce système extrêmement

I

D

E

Informers nos actionnaires

incitatif sera pleinement opérationnel dès la prochaine saison d'hiver.

Ces deux initiatives (Lettre aux actionnaires et avantages tarifaires) marquent une nouvelle étape dans les rapports entre la Compagnie et ses actionnaires et interviennent au moment où la société affiche des résultats très positifs. Son chiffre d'affaires consolidé a enregistré une progression de 5,3% durant l'exercice 1999-2000, grâce en

particulier à une très bonne fin de saison dans toutes les stations. Les résultats du Groupe seront publiés au début du mois de septembre et ils seront excellents : pour la troisième année consécutive, le résultat net part du Groupe devrait progresser de plus de 20%. Ces performances permettent à la Compagnie des Alpes de conforter sa place incontestée de numéro 1 mondial de l'exploitation de domaines skiables.



André SURELLE

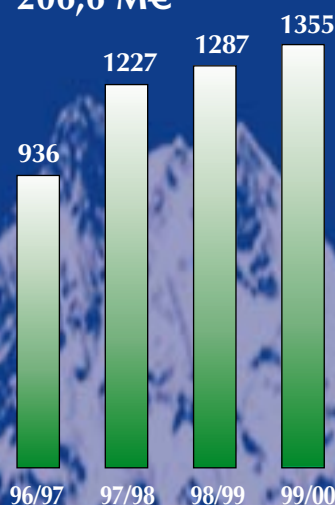
Vice-Président du Directoire,
andre.surelle@compagniedesalpes.fr

PROFIL

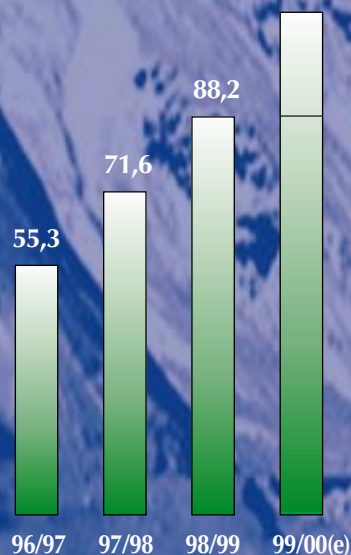
Depuis 10 ans, le Groupe Compagnie des Alpes est spécialisé dans l'exploitation de grands domaines skiables alpins de haute altitude. Coté au 2nd Marché depuis 1994, il affiche une croissance soutenue de son chiffre d'affaires de 12,5 % par an et de son résultat net part du Groupe de 14,3 % par an, tout en maintenant une rentabilité élevée des capitaux propres, entre 10 % et 12 % par an.

Chiffre d'affaires consolidé 99/2000

1355 MF
206,6 M€



Résultat net part du groupe



L'ACTIVITÉ DU GROUPE

UN TRÈS BON EXERCICE 1999/2000

La Compagnie des Alpes a réalisé un très bon exercice 1999-2000. Le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de 5,3%, pour atteindre 1,355 milliard de francs (206,6 millions d'euros). Plusieurs stations du groupe, comme Méribel et le Grand Massif, ont affiché des taux de progression proches de 15%.

Les performances ont été particulièrement satisfaisantes au quatrième trimestre (1^{er} mars - 31 mai 2000), les stations de la Compagnie des Alpes ayant bénéficié pleinement de leur situation en haute altitude ainsi que du dynamisme de leurs équipes commerciales.

Sur l'ensemble de l'exercice 1999-2000, le taux de croissance du chiffre d'affaires des remontées mécaniques des sociétés françaises du groupe a dépassé 5%, un résultat près de deux fois supérieur à celui du marché français du ski en 2000.

Le chiffre d'affaires des autres activités a également été en forte hausse. Les ventes foncières ont augmenté de 26% dans les trois stations où la Compagnie des Alpes est aménageur : les Arcs, La Plagne et Les Menuires. La récente acquisition de la Société d'aménagement de Flaine (SAG) renforce le potentiel du groupe dans cette activité. Le chiffre d'affaires des magasins skis-shops a connu, quant à lui, une croissance de 7,4%.

Ce dynamisme général des activités de la Compagnie des Alpes devrait se traduire par une forte augmentation du résultat net part du Groupe.

Les résultats définitifs du Groupe seront publiés et commentés le 6 septembre prochain et l'Assemblée Générale chargée de les approuver aura lieu le 17 novembre 2000.

SUCCÈS DE L'OPA/OPE AMICALE SUR MÉRIBEL ALPINA

Les actionnaires de Méribel Alpina ont répondu massivement à l'offre publique d'achat et d'échange lancée à titre amical par la Compagnie des Alpes. Celle-ci a ainsi accru très significativement sa participation dans sa filiale, la faisant passer de 37,6% à 90,17%, un niveau très supérieur à ce qui était prévu.

Plus de 65% des actions concernées ont été apportées à l'offre d'échange, dépassant largement le maximum fixé pour l'OPE. Ce succès, qui parachève une collaboration de plusieurs années, témoigne de la volonté des actionnaires de Méribel Alpina de participer pleinement dans l'avenir au développement du groupe Compagnie des Alpes.

Pour celle-ci, l'opération a donné lieu à un paiement en cash de 76,6 millions de francs et à un paiement en titres de 275.280 actions Compagnie des Alpes.

Le capital de la Compagnie est donc désormais composé de 4.165.741 actions, en augmentation de 7,08%. Les actionnaires de Méribel Alpina devenus actionnaires de la Compagnie des Alpes ont permis de porter le nombre total d'actionnaires à plus de 3.000 personnes physiques et une centaine d'institutionnels. La part du flottant est passée de 36,45% à 40,65%, et la participation du groupe Caisse des Dépôts Développement (C3D) de 47,6% (57,3% des droits de vote) à 44,8% (53,9% des droits de vote).

LA COMPAGNIE DES ALPES SE TRANSFORME EN SOCIÉTÉ À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les actionnaires de la Compagnie des Alpes ont décidé de transformer celle-ci en société à directoire et conseil de surveillance.

Ils ont nommé au conseil de surveillance Messieurs :

- Patrice Garnier (P-DG de Caisse des Dépôts-Développement), Président,
 - Philippe Segrétain (P-DG de Transdev), vice-Président,
 - Michel Aubin (Président de la station de Mont Tremblant, Québec),
 - Jacques Maillot (P-DG du groupe Nouvelles Frontières),
- ainsi que les sociétés Caisse des Dépôts-Développement, Caisse Régionale de Crédit Agricole des Savoie, Banque Populaire Savoisienne.

Le conseil de surveillance a nommé au directoire Messieurs :

- Jean-Pierre Sonois, Président,
- André Surelle, vice-Président Marketing et Communication,
- Laurent Brisset, vice-Président Administration et Finance,
- Jacques François, vice-Président Exploitation et Technique.

L'ACTUALITÉ DES STATIONS

FLAINE
2500 m • Face au Mont Blanc • Haute Savoie • France

La société " Domaine skiable de Flaine ", filiale de la Compagnie des Alpes a commandé au constructeur autrichien Doppelmayr le premier télésiège débrayable à huit places de France. Cette installation aux caractéristiques exceptionnelles, d'une longueur de 1.800 mètres pour 528 mètres de dénivellée, remplacera le télésiège triplace des Grands Vans. Elle permettra un doublement de la capacité, qui sera portée à 3.600 personnes par heure, avec une possibilité d'extension à 4.000 personnes/heure dans le futur.

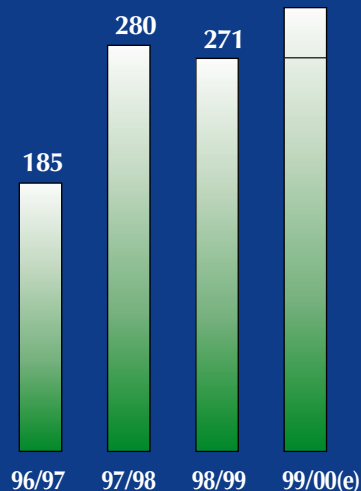
Le nouvel équipement, qui sera inauguré à Noël 2000, permettra d'améliorer la circulation des skieurs entre quatre stations du Grand Massif : Flaine, Samoëns, Morillon et les Carroz d'Arâches. Le montant de l'investissement est de 32 millions de francs. La construction de cette installation s'inscrit dans le cadre du programme de modernisation entrepris sur le domaine de

1ER TÉLÉSIÈGE A 8 PLACES DE FRANCE

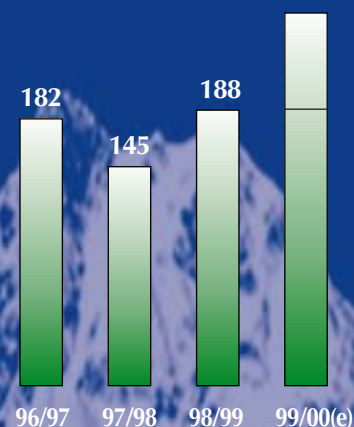
Flaine, qui s'est déjà traduit par l'inauguration, au début de la saison dernière, de trois télésièges dont deux à six places. Le coût total des investissements engagés s'élève à 120 millions de francs sur deux ans. Ces nouveaux équipements ont permis dès cette année, d'augmenter fortement le chiffre d'affaires : avec plus de 14% de croissance, le Grand Massif réalise une des meilleures performances du Groupe CDA en 1999/2000.



Capacité d'autofinancement



Investissements industriels nets




la Plagne

LE FUNIPLAGNE GRANDE ROCHETTE

La Compagnie des Alpes construit cet été à La Plagne une nouvelle télécabine, destinée à

remplacer l'ancien équipement transportant les skieurs au sommet de la Grande Rochette, d'où partent de nombreuses pistes desservant différents versants du massif.

L'installation, réalisée par Doppelmayr, utilisera une technologie ultramoderne qui assure une excellente tenue au vent. Elle aura une longueur de 1.678 mètres pour 510 mètres de dénivellée, avec un temps

de parcours de 4 minutes. Elle offrira une forte augmentation de capacité, avec un

débit montée de 3.000 personnes par heure contre 1.200 pour l'ancien appareil.

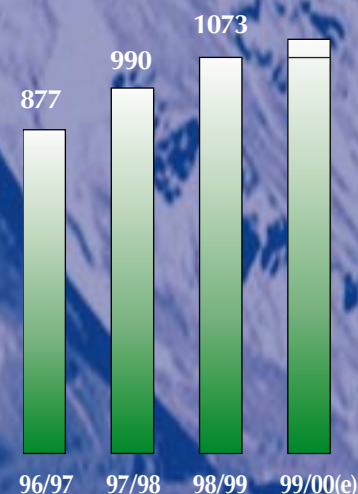
Cet investissement, d'un coût de plus de 75 millions de francs, entrera en service pour Noël 2000. Il fait partie du plan de restructuration du domaine de La Plagne lancé il y a trois ans, dont le montant s'établit à 700 millions de francs sur une douzaine d'années.

La SAP (Société d'Aménagement de la Plagne) est la plus grande société de remontées mécaniques du monde, avec plus de 300 MF de chiffre d'affaires annuel et

plus de 2,5 millions de journées skieurs.



Capitaux propres



REPERES

- 12 stations
- 10,3 millions de journées skieurs
- 1 000 km de pistes
- 400 remontées mécaniques
- 470 000 skieurs/h
- 114 dameuses
- 1 130 canons à neige
- 265 000 lits touristiques
- 573 permanents
- 1 382 saisonniers

AGENDA

- 6 septembre 2000 :
Publication des résultats
99-2000
- 29 & 30 septembre 2000 :
Salon Actionaria à Lyon
(Palais des Congrès)
Invitations disponibles à la
Compagnie des Alpes
- 17 novembre 2000 :
Assemblée Générale à 10h
à Boulogne Billancourt
- 17 & 18 novembre 2000 :
Salon Actionaria à Paris
(Palais des Congrès)
Invitations disponibles à la
Compagnie des Alpes

LE COIN DES ACTIONNAIRES

INTERVIEW

d'Eric GUILPART,

Directeur du Marketing et de la Communication
eric.guilpart@compagniedesalpes.fr

LANCLEMENT DES AVANTAGES TARIFAIRES

Eric Guilpart, pourquoi la Compagnie des Alpes a-t-elle décidé de lancer des avantages tarifaires ?

Nous avons considéré qu'il était très important de remercier de leur fidélité nos actionnaires individuels en leur offrant un privilège commercial, qui constitue en même temps une incitation pour eux à découvrir en tant que clients les stations du groupe.

Quels seront exactement les privilèges accordés ?

Cela dépendra du nombre d'actions détenues. Les possesseurs de 100 actions au moins pourront choisir entre une réduction de 50% sur un forfait six jours ou l'obtention d'un forfait gratuit de deux jours consécutifs. Les propriétaires de 500 actions ou plus auront droit à une réduction de 50% sur un forfait saison, à moins qu'ils ne préfèrent opter pour un des avantages liés à la première formule. Les différentes primes ne sont pas cumulables.

Sur quels domaines les avantages accordés seront-ils applicables ?

Les bénéficiaires d'une prime pourront librement choisir de l'utiliser parmi les plus grands domaines skiables de France, soit les Trois Vallées, l'Espace Killy à Tignes-Val d'Isère, Les Arcs-Peisey Vallandry, La Plagne, le Grand Massif et Chamonix.

Qui pourra bénéficier de ces avantages ?

Ils seront accordés à tout actionnaire personne physique, actuel ou futur, qui aura détenu le nombre d'actions Compagnie des Alpes nécessaire (au moins 100 ou au moins 500) et qui les aura fait enregistrer au nominatif. Ces actions devront avoir été possédées sans discontinuer du 13 septembre 2000 au 13 novembre 2000.

Pourquoi est-il nécessaire d'inscrire ses titres au nominatif ?

Nous avons choisi la procédure dite " des avantages particuliers " afin de respecter la réglementation boursière. Un commissaire aux avantages particuliers sera donc désigné prochainement et sera chargé d'établir la liste nominative des personnes ayant respecté les conditions d'attribution. L'inscription au nominatif est la seule solution possible pour s'en assurer. Les actions peuvent être au nominatif pur ou au nominatif administré. Une note d'information a été envoyée à tous les actionnaires que nous connaissions, à la date du 26 mai 2000.

A partir de quand ces avantages pourront-ils être exercés ?

L'Assemblée Générale du 17 novembre établira la liste nominative des bénéficiaires de ces réductions. Le système pourra donc entrer en vigueur dès le début de la saison. Il permettra aux actionnaires d'en profiter s'ils le désirent dès les vacances de Noël. L'octroi de la prime porte sur l'ensemble de la saison d'hiver 2000-2001. Le groupe se réserve bien sûr le droit de renouveler ce type d'opération lors des saisons ultérieures.

Comment peut-on avoir tous les détails de l'opération ?

Toutes les personnes intéressées peuvent se procurer une note détaillée sur simple demande à la CDA, ou en consultant le site Internet : www.compagniedesalpes.com



6, place Abel Gance – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Téléphone : 01 46 94 44 49 – Télécopie : 01 46 94 46 99

9 bis, route d'Apremont – BARBERAZ - 73000 CHAMBERY
Téléphone : 04 79 60 03 52 – Télécopie : 04 79 85 50 63

www.compagniedesalpes.com